



Synthèse des 12 propositions

Rapport « La Grande Transformation »

- ✓ La recherche scientifique et l'éducation permanente des citoyens sont la base de la Transformation et de son acceptabilité : il faut amplifier l'éducation au développement durable et mobiliser les acteurs de l'enseignement supérieur (**proposition 1**)

PROPOSITION 1

Le Comité de prospective du Comité 21 appelle aussi à une mobilisation de la sphère Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) – étudiants, familles, entreprises, organisations professionnelles et syndicales, associations citoyennes –, et le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, une mobilisation qui est une véritable condition pour les changements comportementaux et professionnels des prochaines générations.

Il propose de revoir les programmes scolaires et universitaires à l'aune de la défense de l'amélioration de l'état de la planète, véritable tronc commun de l'éducation et appuie la proposition de loi proposée par un groupe de députés le 25 septembre 2019. **Un volume d'heures de cours obligatoire annuel sur les enjeux du développement durable pourrait être enseigné sur toute la scolarité de l'école au campus, au travers des différentes disciplines et formations.**

- ✓ La prise en compte du long terme est encore insuffisante dans les décisions publiques et privées : il faut renouveler la prospective comme perspective de sens et créer une Chambre du futur (**proposition 2**).

Le Comité de prospective propose la mise en cohérence des stratégies publiques multiples dans un document prospectif quinquennal, et la création d'une « **Chambre du Futur** » qui mettrait en lumière les impacts de long terme des grandes décisions réglementaires et des lois de la République.

PROPOSITION 2

- ✓ L'Agenda 2030 est la feuille de route universelle adoptée par la communauté internationale, mais elle est encore insuffisamment appropriée par les différents acteurs et les citoyens. Cette appropriation est un préalable à l'engagement sociétal de la société civile : il faut l'accompagner (**proposition 3**).

PROPOSITION 3

Le Comité de prospective du Comité 21 appelle à la poursuite des mobilisations volontaires des acteurs de la société pour **intégrer l'Agenda 2030** dans leurs comportements et leurs pratiques, mais considère qu'il est nécessaire de de les infléchir au niveau national selon les enseignements de la crise sanitaire et de les compléter par des incitations législatives et réglementaires contraignantes, à l'instar des propositions du Haut Conseil pour le Climat et d'un certain nombre de parlementaires, propositions qu'il fait sienne.

- ✓ La notion d'intérêt général fait progressivement place à celle de bien commun. La constitution de « sociétés de bien commun » permettrait, dans un premier temps à titre expérimental, d'associer des collectivités et des entrepreneurs, autour de projets environnementaux, sociaux, numériques, etc. (**proposition 4**).

Le Comité de prospective du Comité 21 propose la constitution de « **sociétés de bien commun** », qu'on pourrait d'abord lire comme une contradiction, mais qui permettrait au contraire d'associer des collectivités et des entrepreneurs, de façon à permettre de justes rémunérations de deux parties, les une destinées à pousser les collectivités à l'innovation sans risques sur les budgets publics, les autres à travailler de façon rémunératrice (dans des conditions qu'il faudrait définir, afin de respecter l'« esprit de bien commun ») autour de projets environnementaux, sociaux, numériques, etc.

PROPOSITION 4

- ✓ La lutte contre les inégalités est une priorité pour une véritable Transformation. Il est suggéré de regrouper les aides publiques pour les plus pauvres dans un esprit d'accès à un « Revenu Vital Minimum adapté » (**proposition 5**).

Le Comité de prospective propose, au nom des principes de dignité et de droit à la vie, et du droit à un environnement sain, de regrouper les aides pour les plus pauvres dans un esprit d'accès à un « **Revenu Vital Minimum adapté** » aux conditions climatiques et environnementales du XXI^{ème} siècle.

PROPOSITION 5

- ✓ Le projet de loi 3D intègre de façon pertinente les trois vecteurs de Transformation que sont, pour les collectivités territoriales, la déconcentration, la décentralisation et la différenciation. Mais il oublie de les placer sous le timbre du développement durable : il faut donc passer d'une loi 3D à une loi 5D (**proposition 6**).

Le Comité de prospective du Comité 21 réaffirme le rôle transformatif que doivent jouer les collectivités territoriales pour sa mise en œuvre. Il préconise qu'une nouvelle loi d'organisation des collectivités territoriales soit mise en chantier, visant l'articulation des niveaux locaux susceptible d'assurer la Transformation économique, sociale, et écologique (« 5D » : **décentralisation, déconcentration, différenciation, développement, durabilité**).

PROPOSITION 6

- ✓ L'usage prend progressivement le pas sur la propriété : afin de promouvoir l'économie de fonctionnalité, il est proposé de lui donner un cadre de régulation innovant, et de créer un statut juridique supérieur à la notion d'usage (**proposition 7**).

Promouvoir l'**économie de fonctionnalité** et lui donner un cadre de régulation innovant, et créer un statut juridique supérieur pour la notion d'usage, à l'instar de celle d'usufruit : « l'usufruit est le droit de jouir des choses dont un autre à la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance ».

PROPOSITION 7

- ✓ Des investissements massifs sont à faire et leur choix est lié à la définition préalable d'indicateurs d'impact, scientifiquement fondés : il faut s'engager dans ce processus financier vital et, parallèlement, supprimer toutes les dépenses budgétaires et fiscales défavorables à l'environnement (**proposition 8**).

Le Comité de prospective propose de réorienter l'épargne et une partie de la dette, sur la base d'« **indicateurs d'impact** », prenant en compte les spécificités de chaque secteur et de chaque territoire. Cette méthodologie sera particulièrement appliquée aux investissements dédiés à la Transformation, en premier lieu pour ceux lancés par l'État, dans le cadre d'un plan de relance afin de faire pencher la « bascule » vers l'économie de fonctionnalité.

PROPOSITION 8

- ✓ La prise en compte des externalités et du long terme doit entraîner une révision des normes comptables et une nouvelle comptabilité patrimoniale (**proposition 9**).

Le Comité de prospective considère que la **révision des normes comptables** est un enjeu majeur pour la Transformation et propose au Gouvernement, d'une part d'engager un débat parlementaire comme stipulé par la loi Sas sur les nouveaux indicateurs de richesse, et d'autre part de mener une expérimentation de révision normative sur un secteur à enjeu de durabilité.

PROPOSITION 9

- ✓ Accélérer la Transformation en adaptant les secteurs qui le peuvent aux nouvelles conditions climatiques annoncées, en mobilisant par une Loi-Cadre sur l'adaptation (**proposition 10**).

Accélérer la Transformation en adaptant les secteurs qui le peuvent aux nouvelles conditions climatiques annoncées, en mobilisant par **une Loi-Cadre sur l'adaptation**, comme le proposent les Sénateurs Roux et Dantec, qui contiendrait un volet intelligence artificielle dédié aux plateformes de Transformation énergétique.

PROPOSITION 10

Nous avons ajouté deux propositions découlant des observations de la crise sanitaire :

- ✓ Créer une Autorité indépendante de veille des risques globaux qui, s'appuyant sur les agences spécialisées, aurait un rôle de veille générale, d'anticipation, d'information des citoyens, et surtout de suivi des mesures de prévention (**proposition 11**).

Le Comité 21 préconise **la création d'une Autorité indépendante des risques**, qui, s'appuyant sur les agences spécialisées, aurait un rôle de veille générale, d'anticipation, d'information des citoyens, et surtout de suivi des mesures de prévention. Cette Autorité indépendante remettrait chaque année un rapport au Parlement, qui serait ainsi informé de la progression des risques, de la probabilité des crises, et du suivi des mesures gouvernementales.

PROPOSITION 11

- ✓ OEuvrer au niveau international pour un Conseil de sécurité planétaire apte à prévenir les risques qui menacent l'humanité, qui mettrait en cohérence les orientations des conventions sociales, sanitaires et environnementales avec les agences économiques (**proposition 12**).

Le Comité 21 propose que la France milite pour transformer le 30^{ème} anniversaire de la conférence de Rio 92 en **une conférence fondant un nouveau départ de la vie internationale de la planète**, afin de réordonner les multiples conventions sociales, sanitaires et environnementales, et les instances économiques de développement en un Conseil de sécurité planétaire apte à prévenir les risques qui menacent l'humanité.

PROPOSITION 12